

# Erasmus+

## QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LA JEUNESSE ?

Des opportunités pour les jeunes, les animateurs de jeunes et les organisations de jeunesse



Erasmus+

**Changer sa vie,  
ouvrir son esprit**

Erasmus+

# Êtes-vous...

Un/une jeune entre 13 et 30 ans ?

Un/une jeune à la recherche d'opportunités de volontariat ?

Un animateur de jeunes ?

Un représentant d'une organisation ou d'un conseil de jeunesse ?

**Jetez un œil à cette brochure !**

Son contenu peut vous intéresser...

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	6
<b>Action-clé 1 : projets de mobilité pour les jeunes et les animateurs de jeunes</b> .....	11
Échanges de jeunes .....	12
Service volontaire européen .....	16
Mobilité des animateurs de jeunes .....	20
Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen (SVE) .....	22
<b>Action-clé 2 : coopération en faveur de l'innovation et de l'échange de bonnes pratiques</b> ....	25
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse .....	26
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse .....	29
<b>Action-clé 3 : soutien à la réforme des politiques</b> .....	33
Dialogue structuré : des réunions entre jeunes et décideurs du domaine de la jeunesse .....	34
<b>Informations pratiques</b> .....	36



Sommaire

# Introduction

## Qu'est-ce qu'Erasmus+ et pourquoi en avons-nous besoin ?

Trop de jeunes quittent l'école prématurément, encourageant le risque de se retrouver sans emploi et socialement exclus. La lutte contre les niveaux croissants de chômage - en particulier chez les jeunes - est devenue l'une des tâches les plus urgentes de l'Union européenne. Les entreprises de l'Union européenne doivent devenir plus compétitives en exploitant le talent des jeunes.

Des systèmes d'éducation et de formation performants ainsi que des politiques de la jeunesse efficaces contribuent à relever ces défis en apportant aux individus les compétences requises par le marché du travail et l'économie, tout en leur permettant de jouer un rôle actif dans la société et de se réaliser.

L'autonomisation des jeunes et leur capacité à participer activement dans la société est un autre défi à relever. Ce problème peut aussi être ciblé au moyen d'activités d'apprentissage non formel, qui peuvent renforcer les aptitudes et les compétences des jeunes et mener à une citoyenneté active.

De plus, il est nécessaire d'offrir aux organisations de jeunes et aux animateurs de jeunes des possibilités de formation et de coopération afin de développer leur professionnalisme et de donner une dimension européenne à leur travail.

Erasmus+ (2014-2020), le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, contribue à répondre à ces besoins. Il vise à renforcer les compétences des jeunes, les perspectives d'emploi et le développement personnel ainsi qu'à moderniser l'éducation, la formation et les secteurs d'animation socio-éducative.

**4 millions**   
**de personnes** 

Erasmus+ financera les études, la formation, l'acquisition d'une expérience professionnelle ou de bénévolat à l'étranger de plus de **4 millions** de personnes entre 2014 et 2020

 **14,7**  
**milliards**  
**d'euros**

Le budget a augmenté de **40%** par rapport aux programmes précédents

## Quels sont les objectifs d'Erasmus+ dans le domaine de la jeunesse ?

- Améliorer le niveau de compétences et d'aptitudes clés des jeunes, notamment de ceux qui ont moins d'opportunités, et des animateurs de jeunes
- Promouvoir une citoyenneté active, le dialogue interculturel, l'inclusion sociale et la solidarité
- Autonomiser les jeunes pour qu'ils participent à la vie démocratique et s'insèrent sur le marché du travail
- Encourager l'amélioration de la qualité du travail d'animation socio-éducative en renforçant la coopération entre les organisations du domaine de la jeunesse
- Compléter les réformes politiques au niveau local, régional et national et soutenir le développement d'une politique de la jeunesse fondée sur des connaissances et des données factuelles, ainsi que la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel
- Renforcer la dimension internationale des activités des jeunes

## Quels pays peuvent participer à Erasmus+ ?

Les pays du programme Erasmus+ sont les 28 États membres de l'Union européenne ainsi que les pays ayant signé un accord de participation à Erasmus+ (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie). Les autres pays sont des pays partenaires d'Erasmus+ qui peuvent prendre part à plusieurs actions d'Erasmus+.

## Quel intérêt pour vous ?

Cette brochure explique les possibilités qu'offre Erasmus+ dans le domaine de la jeunesse et vous explique la marche à suivre.





# Action-clé 1

## Projets de mobilité pour les jeunes et les animateurs de jeunes

Erasmus+ soutient la mobilité dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et vise à offrir des bénéfices à long terme aux participants et aux organisations impliquées.

Les organisations qui travaillent avec des jeunes en dehors du secteur de l'éducation formelle peuvent se porter candidates dans le cadre du volet Jeunesse. Des fonds sont alloués afin de soutenir une activité intitulée « mobilité d'apprentissage », qui est une activité d'apprentissage transnationale planifiée.

Les projets de mobilité pour les jeunes et les animateurs de jeunes s'étalent sur une durée maximum de deux ans et peuvent comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Échanges de jeunes
- Service volontaire européen
- Mobilité des animateurs de jeunes

## Échanges de jeunes

### De quoi s'agit-il ?

Les échanges de jeunes se déroulent hors du milieu scolaire et permettent à des groupes de jeunes de suivre un programme structuré d'activités (ex. : un mélange d'ateliers, d'exercices, de débats et de jeux de rôle) dans un autre pays, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE.

Les échanges de jeunes aident les participants :

- à acquérir des compétences importantes telles que la gestion de projet et le travail en équipe ;
- à développer certaines compétences et à prendre conscience de thèmes socialement pertinents ;
- à découvrir de nouvelles cultures, de nouvelles habitudes et de nouveaux modes de vie, essentiellement au moyen de l'apprentissage par les pairs ;
- à renforcer des valeurs telles que la solidarité, la démocratie et l'amitié.

Le processus d'apprentissage dans les échanges de jeunes comprend des méthodes d'enseignement non formel. Une activité de mobilité est transnationale et exige au moins deux organisations participantes (une organisation d'origine et une organisation d'accueil) situées dans différents pays à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.

Les échanges de jeunes sont ouverts à tous les jeunes âgés de 13 à 30 ans. Les activités durent de 5 à 21 jours.

Les expériences d'apprentissage des participants aux échanges de jeunes sont validées dans un Youthpass (passeport jeunesse).



## Des compétences pour une vie constructive

« Skills for meaningful life 2 » a été un échange international destiné à des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers (BEP) ainsi qu'à des étudiants de l'enseignement général dans quatre pays (l'Estonie, la Pologne, la Fédération de Russie et la Géorgie).

L'objectif de cet échange était d'aider ces jeunes à développer des compétences leur permettant d'obtenir un emploi et d'être indépendants. Le projet promouvait l'inclusion sociale des élèves ayant des BEP et encourageait la culture de la tolérance parmi les étudiants de l'enseignement général en les faisant apprendre, travailler et communiquer ensemble dans un contexte international.

Pendant l'échange, les jeunes ont fait l'apprentissage de deux professions (jardinage et agriculture). Ils ont participé à diverses activités : résolution de problèmes, réalisation de performances, travail de groupe, séances d'apprentissage entre pairs, discussions, jeux, simulations, jeux de rôle et activités de plein air.

Le programme était basé sur des méthodes éducatives non formelles. Les jeunes étaient activement impliqués à toutes les phases, de la préparation (par exemple, en menant des recherches sur le jardinage et l'agriculture dans leurs pays respectifs), aux activités de diffusion après le projet (en partageant leur expérience avec d'autres étudiants). Pour consigner leurs nouvelles compétences, les participants ont utilisé le Youthpass.

**Dates des activités :** du 16 au 24 mai 2014

**Participants :** 32 jeunes et 10 animateurs de groupe

**Agence nationale :** Estonie

## Comment participer ?

Si vous souhaitez participer à un projet d'échange de jeunes, vous devez prendre contact avec une organisation participante (organisation d'origine ou d'accueil). Une organisation participante peut être une organisation à but non lucratif, une association, une ONG, une entreprise sociale ou un organisme public au niveau local, régional ou national. L'organisation présentera la candidature à l'agence nationale (AN) Erasmus+ dans le pays dans lequel elle est établie.

Si vous avez besoin d'aide pour trouver une organisation participante adéquate, l'AN de votre pays vous apportera son assistance.

Par ailleurs, les groupes informels de jeunes, actifs dans l'animation socio-éducative, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent solliciter une bourse.

Si vous représentez une organisation désireuse de participer, n'hésitez pas à contacter votre AN Erasmus+ pour en savoir plus sur la manière de procéder.

## Service volontaire européen

### De quoi s'agit-il ?

Le service volontaire européen (SVE) offre aux jeunes une occasion idéale de développer des compétences en participant à l'activité quotidienne d'organisations œuvrant dans les domaines de l'aide sociale, de l'environnement, des programmes d'enseignement informel, des TIC, de la culture et bien d'autres encore. Il permet aussi aux participants d'affirmer leur confiance en soi, de se sentir plus engagés en tant que citoyens et de découvrir un mode de vie différent. Une activité de bénévolat peut durer jusqu'à un an et les participants peuvent se porter volontaires pour toutes sortes de causes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE.

Les expériences d'apprentissage des volontaires sont validées dans un Youthpass.

Un projet de mobilité peut comprendre de 1 à 30 bénévoles qui peuvent faire leur service volontaire individuellement ou en groupe.

Ils sont nourris, logés et assurés gratuitement et reçoivent de l'argent de poche tout au long du projet. Une participation aux frais de voyage peut également leur être accordée.

Un projet de SVE requiert une étroite coopération entre l'organisation d'origine et l'organisation d'accueil. L'une des organisations participantes se charge de la coordination et soumet une demande de subvention de l'UE au nom du partenariat. Les organisations ont plusieurs rôles :

- elles identifient les opportunités de volontariat ;
- elles développent des projets qui bénéficient à la communauté locale ;
- elles recrutent et préparent les volontaires, les hébergent et assurent un suivi.

Le SVE est ouvert aux jeunes âgés de 17 à 30 ans. Une activité de SVE dure entre 2 et 12 mois (des activités de SVE plus courtes, d'une durée de 2 semaines et plus, sont également possibles dans certains cas).

**Important :** En général, une personne bénévole ne peut participer qu'à un seul service volontaire européen. Cependant, les participants ayant réalisé une activité de SVE ne dépassant pas deux mois peuvent prendre part à un autre service volontaire européen.



## Les volontaires tendent la main

Le projet « Gentle2 » a été réalisé au Centre d'éducation spéciale de Livadia, en Grèce. Le projet a invité des volontaires à aider les personnes atteintes de handicaps mentaux au centre d'éducation. Les volontaires ont contribué en favorisant l'inclusion sociale et en aidant les utilisateurs de services à maîtriser leurs routines quotidiennes.

Deux volontaires, de Pologne et d'Espagne, ont passé neuf mois dans le centre, où ils ont :

- proposé des activités créatives aux personnes atteintes de handicaps intellectuels, telles qu'artisanat, peinture, musique, poterie, exercice physique, excursions, jeux et jardinage ;
- planifié, organisé et réalisé des activités pour les jeunes avec d'autres jeunes étrangers afin d'élaborer des réseaux d'organisations de volontaires ;
- créé un site Internet, conçu une brochure et organisé un événement de sensibilisation.

Les volontaires ont appris des techniques pratiques leur permettant d'apporter un soutien aux personnes ayant des besoins éducatifs particuliers. Ils ont également appris à agir de manière rapide et appropriée dans diverses situations, ainsi qu'à organiser leur temps de manière efficace. En outre, ils ont développé leurs capacités de communication personnelle et leur expérience professionnelle en vivant et en travaillant dans un pays étranger.

**Dates des activités :** du 3 septembre 2013 au 3 juin 2014

**Agence nationale :** Grèce



## Comment participer ?

Si vous êtes un jeune qui désire participer à un projet de service volontaire européen, il existe plusieurs façons de participer :

- Vous pouvez contacter votre agence nationale Erasmus+ (AN). Elle vous aidera à trouver une organisation participante.
- Vous pouvez trouver des organisations d'origine et d'accueil à l'aide de la base de données en ligne du SVE sur le Portail européen de la jeunesse. Contactez-les pour savoir si elles offrent des placements.
- La base de données des possibilités de volontariat du Portail européen de la jeunesse vous permet de voir les dates, durées, lieux et délais de candidature des projets de bénévolat dans les divers thèmes proposés.

Si vous représentez une organisation désireuse de développer un projet de SVE, le Guide du programme Erasmus+ fournit des informations détaillées sur les conditions de participation. Dans la plupart des cas, les demandes de financement et d'accréditation sont soumises aux AN des pays du programme. Les AN sont les principales sources de renseignements pour les utilisateurs du programme. Veuillez les contacter pour obtenir des informations et des conseils.

Les organisations intéressées par l'accueil et l'envoi de volontaires au titre du SVE ou par la coordination d'un projet SVE doivent d'abord être accréditées.

## Mobilité des animateurs de jeunes

### De quoi s'agit-il ?

Cette activité soutient le développement professionnel des animateurs de jeunes. Elle met en œuvre des activités telles que des séminaires internationaux, des formations, des rencontres, des visites d'étude ou des stages à l'étranger au sein d'une organisation active dans le domaine de la jeunesse. Toutes ces activités sont organisées par les organisations participant au projet.

Les possibilités de séjour à l'étranger permettent aux animateurs de jeunes de découvrir la diversité culturelle et les différentes pratiques socio-éducatives d'autres pays. Cette expérience les aide à acquérir de nouvelles compétences et à enrichir leur parcours professionnel.

Les expériences d'apprentissage des animateurs de jeunes sont validées dans un Youthpass.

Les organisations participantes élaborent de nouvelles méthodes d'apprentissage et établissent une coopération à long terme avec leurs homologues à l'étranger.

Des opportunités sont ouvertes aux animateurs de jeunes qui travaillent dans les domaines du développement personnel, éducatif et social des jeunes.

Les activités de mobilité durent de 2 jours à 2 mois.

### Comment participer ?

Si vous êtes animateur de jeunes et que vous souhaitez participer à cette action, votre organisation doit présenter une demande de financement auprès de l'agence nationale Erasmus+ de votre pays.



### L'éducation en extérieur

« Urban nature – inclusive learning through youth work and school work » (Nature en milieu urbain - l'apprentissage inclusif par l'animation socio-éducative et le travail scolaire) est un séminaire de quatre jours qui a eu lieu à Stockholm, en Suède.

Dans le contexte des villes en expansion, le séminaire a mis l'accent sur les possibilités éducatives et expérimentales qu'offrent les limites changeantes de la « zone grise » entre nature et civilisation. Il a rassemblé experts et praticiens afin qu'ils échangent de bonnes pratiques, créent de nouvelles méthodes de travail plus efficaces avec les jeunes dans la nature en milieu urbain, et élaborent de nouveaux projets impliquant des jeunes.

Quatre-vingt-dix délégués âgés de 20 à 70 ans y ont assisté, parmi lesquels des leaders, des praticiens, des enseignants et des chercheurs du domaine de l'éducation en extérieur. Un livre résumant les enseignements tirés du séminaire a ensuite été publié.

L'évaluation du projet a révélé une sensibilisation très limitée à l'éducation en extérieur dans la nature en milieu urbain, tant dans le secteur de l'animation socio-éducative que dans le milieu scolaire. Néanmoins, les théoriciens et les praticiens ont démontré qu'ils possédaient des connaissances considérables sur la manière de favoriser la sensibilisation. Il est désormais urgent d'exploiter ce potentiel à des fins de santé publique, d'inclusion sociale, de durabilité et de démocratie.

**Dates des activités :** du 5 au 9 juin 2013

**Agence nationale :** Suède

## Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen (SVE)

### De quoi s'agit-il ?

Cette action vise à soutenir des projets de volontariat de grande envergure, comprenant au moins 30 volontaires, dans le cadre du service volontaire européen (SVE). Ces projets concernent des manifestations européennes ou mondiales dans les domaines de la jeunesse, de la culture et du sport (par exemple, les sommets mondiaux de la jeunesse, les Capitales européennes de la culture, les Capitales européennes de la jeunesse, les championnats sportifs européens, etc.). En plus des activités du service volontaire européen, une manifestation SVE à grande échelle peut également inclure des activités complémentaires telles que des conférences, des séminaires, des réunions et des ateliers.

Les projets de manifestations à grande échelle dans le cadre du SVE durent de 3 à 12 mois. Un service volontaire dure de 14 jours à 2 mois.

### Comment participer ?

Toute organisation publique ou privée établie dans un pays du programme Erasmus+ et participant directement à l'organisation d'une manifestation européenne ou internationale dans les domaines de la jeunesse, de la culture ou du sport, ou qui a conclu un accord formel écrit de coopération avec les organisateurs de la manifestation, peut présenter sa candidature à l'Agence Exécutive «Éducation, Audiovisuel et Culture», située à Bruxelles.

### Ambassadeurs de la jeunesse à l'Expo

Le projet consiste dans la participation de 60 jeunes entre 18 et 30 ans, issus de 25 pays, à l'Exposition universelle 2015 de Milan, en Italie.

Le projet YEA!! Youth Expo Ambassadors est divisé en quatre phases principales qui couvrent ses 12 mois de mise en œuvre. Il fait participer 25 volontaires d'États membres de l'Union européenne, de pays non européens du programme et de pays partenaires voisins de l'UE. Les structures des activités de mobilité sont divisées en trois flux d'une durée de deux mois (mai-juin, juillet-août, septembre-octobre). Vingt volontaires prennent part à chaque flux.

Cette expérience permet aux jeunes de s'exprimer lors de ce gigantesque événement, qui peut attirer jusqu'à 20 millions de visiteurs. Un vaste éventail d'experts impliqués dans la réforme du système alimentaire mondial seront présents, parmi lesquels des représentants gouvernementaux, d'ONG et d'entreprises multinationales du monde entier.

Les jeunes volontaires participent à plus de 6 000 manifestations, forums, spectacles et dégustations au cours des 6 mois de l'exposition. Ces activités sont organisées par les États participants, des organisations internationales et des représentants de la société civile.

**Durée :** 1 an

**Agence nationale :** Italie



# Action-clé 2

## Coopération en faveur de l'innovation et de l'échange de bonnes pratiques

Erasmus+ soutient des projets de partenariat entre organisations, institutions, entreprises et organismes de recherche. Ces projets encouragent la collaboration transfrontalière et transsectorielle. Ils ont notamment pour objectifs l'innovation et la modernisation des pratiques, le renforcement de la coopération et le transfert de connaissances aux échelons organisationnel, local, régional, national et européen. En s'impliquant dans des projets de partenariat, les organisations découvriront comment développer des environnements plus modernes, dynamiques et professionnels, des approches plus innovantes vis-à-vis de leurs groupes cibles et une capacité de travail accrue au niveau de l'UE/international.

## Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse

### De quoi s'agit-il ?

Les partenariats stratégiques favorisent la coopération entre organisations de différents pays impliquées dans l'animation socio-éducative et l'apprentissage non formel pour les jeunes.

En travaillant ensemble, les organisations développent de nouvelles approches de l'animation socio-éducative et encouragent la coopération sur de plus longues périodes.

Les jeunes qui bénéficient de ces projets acquièrent des connaissances relatives à l'entrepreneuriat social et sont encouragés à jouer un rôle plus actif dans leur économie et leur société locales.

Dans le domaine de la jeunesse, les partenariats stratégiques doivent traiter les priorités suivantes :

- Promotion d'une animation socio-éducative de haute qualité ;
- Promotion de l'autonomisation, de la participation et de la citoyenneté active parmi les jeunes ;
- Promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat et de l'entrepreneuriat social parmi les jeunes.

Les partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse soutiennent également des initiatives transnationales, conçues pour inspirer l'engagement social et l'esprit d'entreprise. Ils sont réalisés conjointement par deux ou plusieurs groupes de jeunes de différents pays.

Les partenariats stratégiques durent de 6 à 36 mois.

### Comment participer ?

Les organismes de jeunesse et les groupes informels de jeunes basés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, ainsi que d'autres parties prenantes, peuvent faire une demande auprès de l'Agence nationale du pays de l'organisation candidate.

### Un engagement civique en faveur des jeunes marginalisés

L'objectif global du projet PACE (Progression through Active Civic Engagement - Progression par l'engagement civique actif), d'une durée de 2 ans, est de travailler avec des jeunes issus de trois principaux groupes cibles (gens du voyage, Roms et communautés rurales isolées) afin d'élaborer un programme éducatif d'engagement civique qui réduise le sentiment d'exclusion sociale.

Le projet permettra aux partenaires de développer et de tester un cours ainsi que le matériel pédagogique adapté. De plus, il offrira un support organisationnel visant à aider les organisations locales à offrir des avantages aux jeunes. Les animateurs de jeunes, les responsables et décideurs politiques seront activement impliqués afin de garantir que les résultats soient largement adoptés dans l'ensemble du secteur.

Le projet produit actuellement un programme de durabilité pour nouer le dialogue avec des animateurs de jeunes et des responsables politiques et pour assurer l'intégration des nouvelles approches et des résultats dans la réflexion et la pratique générales. Les résultats seront utilisés pour influencer la politique aux niveaux national et européen.

**Durée :** 2 ans

**Agence nationale :** Irlande



## Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

### De quoi s'agit-il ?

Erasmus+ soutient des projets de coopération entre organismes du monde entier intervenant dans le domaine de la jeunesse. Ces projets ont pour but d'améliorer la qualité et la reconnaissance de l'animation socio-éducative, de l'apprentissage non formel et du volontariat dans différentes parties du monde (et en particulier dans les pays en développement) et d'accroître leur complémentarité des systèmes d'éducation formelle, du marché du travail et de la société.

Les projets de renforcement des capacités éligibles au financement peuvent cibler, par exemple :

- l'encouragement au dialogue politique, à la coopération, au réseautage et à l'échange de bonnes pratiques ;
- les manifestations à grande échelle pour la jeunesse ;
- le développement d'outils d'information, de communication et médiatiques ;
- le développement de méthodes d'animation socio-éducative.

Les projets de renforcement des capacités peuvent également comporter des activités de mobilité dans la mesure où ils aident les partenaires à atteindre leurs objectifs déclarés.

Parmi les activités de mobilité, on peut citer :

- les échanges de jeunes entre des pays du programme et des pays partenaires éligibles ;
- le service volontaire européen en provenance ou à destination de pays partenaires éligibles ;
- la mobilité d'animateurs de jeunes entre des pays du programme et des pays partenaires éligibles.

Les projets de renforcement des capacités sont transnationaux et impliquent au moins trois organisations participantes issues de trois pays différents, dont un au moins est un pays du programme et un autre un pays partenaire éligible.

Les projets de renforcement des capacités durent de 9 mois à 2 ans.

## Comment participer ?

Les projets de renforcement des capacités et les activités de mobilité sont ouverts :

- à toute organisation sans but lucratif, association, ONG (notamment aux ONG européennes pour la jeunesse) ;
- aux conseils nationaux de la jeunesse ;
- aux organismes publics au niveau local, régional ou national.

Les organisations basées à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE peuvent déposer une candidature auprès de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», située à Bruxelles.

## Transfert des meilleures pratiques de l'animation socio-éducative européenne vers l'Asie

« De l'Europe à l'Asie : capitalisation de l'expérience dans l'animation socio-éducative » est un projet de renforcement des capacités qui s'étale sur deux ans et implique sept partenaires (dont cinq pays du programme Erasmus+ et deux pays partenaires). Il vise à partager les meilleures pratiques de l'animation socio-éducative et à les diffuser de l'Europe aux pays partenaires participants.

Les activités incluent notamment :

- la collecte de recherches, données et meilleures pratiques ;
- des séances de formation sur des sujets fondamentaux pour la gestion des organisations de jeunes et pour favoriser la coopération avec le public et les organisations du secteur privé ;
- des opportunités pour les personnes ayant suivi des formations de mettre leurs nouvelles connaissances en pratique ;
- des observations de praticiens en situation de travail pour les personnes ayant suivi des formations et pour les animateurs de jeunesse
- le service volontaire européen (SVE) pour des volontaires asiatiques dans des organisations européennes.

Une série de réunions internationales consacrées à la planification, au suivi et à l'évaluation du projet et de ses activités viennent en complément de toutes ces activités. Le processus d'apprentissage est accompagné de différents outils éducatifs créés au cours du projet, notamment une plate-forme d'apprentissage en ligne, une bibliothèque numérique et des didacticiels vidéo. Il est aussi prévu de produire d'importants outils de diffusion afin de soutenir les campagnes de promotion de la mobilité internationale des jeunes.

**Agence nationale :** Italie



# Action-clé 3

## Soutien à la réforme des politiques

Erasmus+ soutient les actions politiques visant à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET 2020) et de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

En appuyant le dialogue et en encourageant la participation active des jeunes au débat politique, l'UE peut aider à développer des politiques plus efficaces en faveur de la jeunesse.

Erasmus+ contribue à l'introduction, à l'échange et à la promotion de pratiques innovantes dans le domaine de la jeunesse. Parmi les activités venant soutenir le dialogue politique et la coopération en matière de questions liées à la jeunesse, citons :

- le dialogue politique et la coopération dans toute l'UE, avec des pays non européens et des organisations internationales (notamment le Conseil de l'Europe) ;
- un dialogue structuré avec les jeunes ;
- des partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) du domaine de la jeunesse.

## Dialogue structuré: des réunions entre jeunes et décideurs du domaine de la jeunesse

### De quoi s'agit-il ?

Le dialogue structuré encourage la participation active des jeunes à la vie démocratique et facilite les discussions entre les jeunes et les responsables politiques ; il permet aux jeunes de se faire entendre sur la formulation et la mise en œuvre des politiques pour la jeunesse en Europe.

Les projets de dialogue structuré peuvent prendre la forme de réunions, conférences, consultations et manifestations. Les activités peuvent inclure :

- des réunions nationales et des séminaires transnationaux créant un espace pour l'information, le débat et la participation active des jeunes au dialogue avec les décideurs ;
- des réunions nationales et des séminaires transnationaux qui préparent le terrain pour les conférences officielles pour la jeunesse tenues par l'État membre qui exerce la présidence de l'Union européenne ;
- tout autre type de réunions, événements, séminaires, consultations ou débats entre jeunes et décideurs.

Les projets durent de 3 à 24 mois et sont ouverts aux jeunes entre 13 et 30 ans qui vivent dans les pays impliqués dans le projet. Les décideurs ou experts spécialisés en politique de la jeunesse sont éligibles indépendamment de leur âge et de leur origine géographique. Un minimum de 30 jeunes doivent participer au projet.

### Comment participer ?

Les projets peuvent être lancés par des organisations de jeunes. Celles-ci doivent faire une demande de financement auprès de l'Agence nationale du pays dans lequel elles sont établies. Les projets peuvent aussi impliquer des ministères, des praticiens, des chercheurs et d'autres parties prenantes qui travaillent sur des questions politiques pertinentes pour l'UE dans le secteur de la jeunesse.



### Une plate-forme pour les jeunes Européens

« De interés continuo » (D'intérêt continu) est un projet de dialogue structuré dans le cadre duquel les jeunes expriment leur opinion et proposent des actions visant à créer des politiques locales pour la jeunesse et à produire des outils et des compétences utiles à la diffusion des informations, des connaissances et des formations concernant les programmes européens.

Cent-dix jeunes âgés de 16 à 30 ans participent aux activités d'information concernant la stratégie pour la jeunesse de l'UE et le programme Erasmus+.

Le projet vise plus particulièrement ceux qui ont des ressources sociales ou économiques moindres ou qui ont des handicaps sensoriels.

**Durée :** 2 ans

**Agence nationale :** Espagne

# Informations pratiques

## Pays participants

Les **pays du programme** sont ceux susceptibles de participer pleinement à toutes les opportunités offertes par Erasmus+. Il s'agit de tous les États membres de l'UE ainsi que des pays suivants, sous réserve qu'ils répondent aux conditions requises : L'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Les **pays partenaires** sont tous les autres pays du monde. Ils peuvent participer à certaines parties du programme, comme indiqué dans les sections correspondantes du Guide du programme.

## Contacts utiles

### Agences nationales

[ec.europa.eu/youth/partners\\_networks/national\\_agencies\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/partners_networks/national_agencies_en.htm)

### Agence exécutive (EACEA) à Bruxelles

[eacea.ec.europa.eu](http://eacea.ec.europa.eu)

### Pour obtenir plus d'informations concernant la Jeunesse et Erasmus+

[ec.europa.eu/youth](http://ec.europa.eu/youth)

### Guide du programme - votre guide pour présenter une candidature

[ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/discover/guide](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/discover/guide)

Des informations supplémentaires concernant les opportunités de mobilité des jeunes sont disponibles sur le Portail européen de la jeunesse

[europa.eu/youth](http://europa.eu/youth)





De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-79-49078-1

doi:10.2766/412130

© Union européenne, 2015

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Photos : © Shutterstock, sauf indication contraire

*Imprimé dans l'UE*

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

**Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11**

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

#### **COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?**

**Publications gratuites :**

- un seul exemplaire :  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>) ;
- exemplaires multiples/posters/cartes :  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs,  
hôtels ou cabines téléphoniques).

**Publications payantes :**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

**Pour plus d'informations :**  
**[ec.europa.eu/youth](http://ec.europa.eu/youth)**

Ou joignez-vous à la conversation sur  
les réseaux sociaux :

 Erasmus+

 European Youth

 #ErasmusPlus

# Erasmus+



Office des publications



ISBN 978-92-79-49078-1

doi:10.2766/412130